

Brochure anniversaire
20 ans eAVS/AI
2004–2024

Impressum

Editeur

eAVS/AI, Marktgasse 55, CH-3001 Berne

Rédaction

Beer Christoph, eAVS/AI

Suter Sabine, eAVS/AI

Auteurs

Beer Christoph, eAVS/AI

Béguelin Yvan, président ACCP

Bernasconi Lisa, comité eAVS/AI

Brugger Jérôme, eAVS/AI

Bürki Pascal, eAVS/AI

Dummermuth Andreas, président CCCC

Dupraz Adrien, directeur CdC

Ehrler Daniel, eAVS/AI

Hodel Stefan, eAVS/AI

Kottmann Serge, comité eAVS/AI

Kübler Meret, eAVS/AI

Schilt Martin, président COAI

Suter Sabine, eAVS/AI

Tschudin Tom, comité eAVS/AI

Zeuggin Christian, président eAVS/AI

Conception et mise en page

xamt Franziska Liechti, Berne

Illustration

Saftic Sanja, Meggen

Imprimerie

Druckerei Läderach AG, Berne

Lectorat

Vogel Artur, Berne; Vogel Alix, Lausanne

Traduction

Interserv AG, Zurich

ISBN: 978-3-906167-06-0

© 2024 Tous droits réservés

Berne, juin 2024

Remerciements

L'association eAVS/AI remercie toutes les personnes qui ont permis, par leur contribution, la publication de cette brochure célébrant son 20^e anniversaire.

Un grand merci au comité de l'association eAVS/AI qui a pris l'initiative de réaliser cette brochure d'anniversaire. L'occasion a été ainsi donnée de résumer et d'illustrer de façon saisissante l'histoire de l'association, ses succès et ses conquêtes, au cours des deux dernières décennies.

Nos chaleureux remerciements vont aussi aux auteurs qui nous ont fait revivre les vingt années écoulées à travers leurs articles intéressants, leurs graphiques et autres données statistiques. Saluons également le travail des personnes qui se sont occupées de la conception graphique, de la révision linguistique et de la publication bilingue, et ont participé aux tâches organisationnelles.

Enfin, nous tenons à remercier l'ensemble des lectrices et lecteurs qui feuilleteront la brochure anniversaire de l'association eAVS/AI et se plongeront dans son histoire. Nous espérons que vous aurez autant de plaisir à la lire que nous en avons eu à la concevoir.

Grâce à l'engagement de toutes les personnes impliquées, c'est un précieux souvenir de l'histoire de eAVS/AI et du 1^{er} pilier des assurances sociales suisses qui a pu voir le jour à travers cette brochure d'anniversaire en l'honneur des 20 ans de l'association.

Christoph Beer
Directeur général

Christian Zeuggin
Président

Sommaire

- 5** Mot de bienvenue
- 6** eAVS/AI hier – demain – aujourd’hui
- 10** Nos membres
- 11** Aperçu des anciens et actuels membres du comité
- 13** Comité
- 14** Secrétariat
- 16** Tâches opérationnelles de eAVS/AI
- 18** eAVS/AI – Ecosystème
- 20** Liste des projets
- 22** Echange de données avec sedex
- 24** Echange de données contrôle d’employeur
- 26** Déclaration des salaires
- 28** Enregistrements sonores
- 30** SuisseMED@P
- 32** Mot de la fin



Mot de bienvenue



Chers membres, chers soutiens et amis de l'association eAVS/AI,

Vingt années se sont écoulées depuis que l'association eAVS/AI a été créée le 25 juin 2004, en tant que partenaire de numérisation du 1^{er} pilier Assurances sociales/allocations familiales (AFam). Deux décennies au cours desquelles nous avons pu, ensemble, accomplir bien des choses, maîtriser moult défis et célébrer maints succès.

Au fil du temps, l'association eAVS/AI est devenue un partenaire important pour l'exécution du 1^{er} pilier Assurances sociales/AFam, par son travail au service de l'échange de données ainsi que de la numérisation et de la modernisation de l'AVS et de l'AI. Nous sommes fiers d'avoir contribué de manière significative à garantir la sécurité sociale en Suisse à travers ce partenariat technologique avec le 1^{er} pilier Assurances sociales/AFam.

Engagement, cohésion et innovation ont assurément marqué les vingt dernières années. Ensemble, nous avons exploré de nouvelles pistes, accéléré des développements technologiques et créé des solutions au profit des personnes et des institutions de notre pays.

Selon la devise «De 0 à 100», eAVS/AI a réalisé des projets très différents avec les représentants de ses membres. Le palmarès est remarquable:

- mise en œuvre de 38 projets, avec une durée moyenne de 700 jours
- élaboration de 95 messages sedex
- transmission de 16 638 138 messages sedex en dix ans
- stockage de 90 000 enregistrements sonores depuis le 1.1.2022
- attribution de 61 793 expertises à fin 2023
- transmission de 972 546 messages via la procédure uniforme de déclaration des salaires (ELM)
- transmission de 65 449 838 données personnelles via ELM
- élaboration d'un cadre de référence de la sécurité de l'information

Notre engagement et notre passion pour la cause ont fait ce que nous sommes aujourd'hui: un partenaire fiable et un acteur important en matière de numérisation du 1^{er} pilier Assurances sociales/AFam.

Vingt ans, cela se fête! Ce jubilé nous donne l'occasion de regarder derrière nous, d'exprimer notre gratitude et de dresser un bilan intermédiaire. Nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous ont accompagnés, soutenus et motivés dans notre parcours. Tout ceci n'aurait pas pu se faire sans votre concours, votre confiance, votre immense engagement et cette étroite collaboration.

Nous nous réjouissons d'aborder avec vous les vingt prochaines années, de relever de nouveaux défis et de tenir le 1^{er} pilier Assurances sociales/AFam prêt pour l'avenir. Fêtons ce jubilé comme il se doit, et regardons en arrière tout ce que nous avons accompli ensemble!

Bien cordialement et vive les vingt prochaines années!

Christian Zeuggin, président eAVS/AI

eAVS/AI hier – demain – aujourd’hui

Hier

Le 25 juin 2004, trois associations – CCCC, ACCP et COAI – ainsi que la CdC créent l’association eAVS/AI. Depuis lors, eAVS/AI s’est établie comme partenaire et prestataire pour traiter les questions concernant les technologies, la numérisation, les normes et les TIC dans le cadre du 1^{er} pilier Assurances sociales/AFam. L’histoire à succès d’eAVS/AI se traduit dans les résultats et les solutions qui ont vu le jour, de l’idée commune à l’implémentation en passant par le développement au sein des organisations spécialisées et des organes d’exécution. Alléger les PME des tâches administratives du 1^{er} pilier Assurances sociales/AFam a été l’une des raisons centrales qui a motivé les membres à promouvoir l’échange de données et à élaborer des normes en matière de numérisation. C’est le soutien permanent apporté par nos membres qui a rendu ce développement possible.

Les étapes charnières d’eAVS/AI



2004 (eAVS/AI 1.0)

La naissance de l’association eAVS/AI est l’aboutissement de contacts informels entre des responsables informatiques à propos de l’échange de données en Suisse et de la numérisation au sein du 1^{er} pilier Assurances sociales/AFam. La coopération se concentre, après sa création en été 2004, sur le domaine de la standardisation, notamment en ce qui concerne l’échange de données avec sedex et la mise en place de la déclaration électronique des salaires (ELM).

2009 (eAVS/AI 2.0)

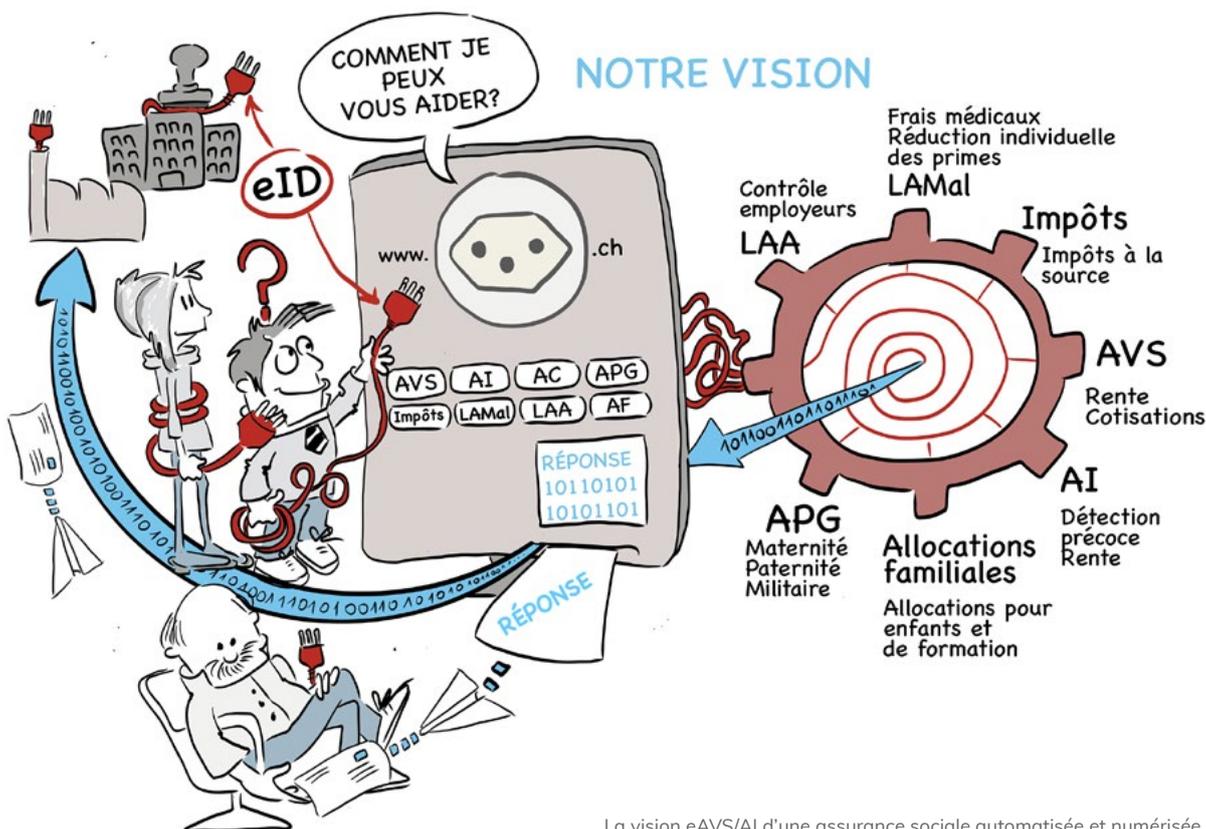
La montée en puissance d’eAVS/AI s’accélère sous l’effet de la complexité croissante et du besoin de processus automatisés. Dans ce contexte, les structures de l’association sont optimisées tandis que le secrétariat s’étend. Sur la base de ces améliorations, l’association réalise de plus en plus de projets intégrés, à l’instar de l’échange de données dans le domaine du contrôle d’employeurs ou de la réduction individuelle des primes. En outre, le groupe de maintenance dans le domaine de l’échange de données se renforce afin de garantir le développement continu des normes. Au fil du temps, eAVS/AI devient une association établie et innovante. Le comité siège régulièrement. De même, l’échange de coordination est institutionnalisé et le secrétariat engrange une précieuse expérience.

2017 (eAVS/AI 3.0)

Les projets, les produits, les solutions et les normes mis en œuvre, élaborés et définis par eAVS/AI nécessitent un développement continu pour répondre à temps aux exigences en matière de progrès technologiques et professionnels. Les membres transfèrent de nouvelles responsabilités à eAVS/AI, comme dans le domaine des enregistrements sonores pour l'AI ou pour SuisseMED@P. eAVS/AI met en place les tâches opérationnelles nécessaires à cet effet et les consolide en permanence. De plus, eAVS/AI se voit confier de nouveaux champs thématiques, comme l'instauration de l'Information Security Framework. En parallèle, la collaboration avec les associations se renforce.

Demain (eAVS/AI 4.0)

eAVS/AI ne nourrit ni le projet de débarquer sur la lune, ni celui de créer sa propre intelligence artificielle. Au contraire, nous tirons notre motivation de cette mission qui est de contribuer à décharger les PME et les organes d'exécution en développant des solutions conviviales. Ce faisant, notre vision d'une assurance sociale automatisée et numérisée prend des formes concrètes et décharge l'économie. Le président d'eAVS/AI utilise une image marquante pour décrire ces tâches: «Imaginez qu'à l'avenir il vous suffisse d'utiliser votre identité électronique personnalisée pour pouvoir vous brancher sur une prise de courant qui est directement reliée au 1^{er} pilier des assurances sociales/ AFam et assure également la communication et l'échange de données avec d'autres autorités. Dès que cette connexion est établie, vous recevez de l'aide pour traiter vos tâches administratives, et celles-ci sont exécutées pour vous de manière entièrement automatique et numérique. Cela se traduit par un gain considérable de temps et de ressources pour vous mais aussi pour les autorités compétentes, qui permet de se concentrer sur d'autres tâches importantes.»



La vision eAVS/AI d'une assurance sociale automatisée et numérisée, conception: Sanja Saftic

Aujourd'hui (eAVS/AI 4.0)

Le développement d'eAVS/AI «4.0» est placé sous le signe de la modernisation de la surveillance en tant qu'organisation spécialisée du 1^{er} pilier Assurances sociales/AFam pour les domaines des technologies et de la normalisation conformément à la LAVS art. 49a al. 3 et 71 al. 4bis. Le travail sur le projet et l'assurance efficace de la responsabilité opérationnelle confèrent à eAVS/AI un rôle dynamique de prestataire. À cet égard, la coopération étroite avec nos partenaires dans l'écosystème du 1^{er} pilier Assurances sociales/AFam revêt une importance capitale.

Aujourd'hui, une centaine de collaborateurs de l'écosystème eAVS/AI sont à l'œuvre dans huit groupes de maintenance différents. Dans ce cadre, eAVS/AI assure l'exploitation de la plateforme KMT Partner Management, de SuisseMED@P et de la solution des enregistrements sonores pour l'AI. En 2024, on compte aussi plus de 160 collaborateurs impliqués dans des projets qui sont soit encadrés, soit soutenus par eAVS/AI, comme ACOR Direct, numérisation APG Exécution, Données structurées de rentes et d'API de l'AI aux CC, eStatut Exécution et eFormulaires. Grâce à l'engagement des collaborateurs de projet et des collaborateurs des groupes de maintenance, la modernisation technologique et la standardisation du 1^{er} pilier Assurances sociales/AFam progressent, et des solutions sont développées pour suivre la cadence des avancées réalisées dans la numérisation et les technologies de l'information et de la communication.



istockphoto.com

JA



GEWERKSCHAFTLICHES AKTIONS-KOMITEE PRO A.H.V.

WULFSBERG-DRUCK ZÜRICH

Affiche Union syndicale suisse USS à propos de la votation sur l'introduction de l'AVS en 1947, conception: Hans Erni

Nos membres

Une collaboration contraignante à la place de l'esprit de clocher

Les organes d'exécution du 1^{er} pilier font circuler des milliards de francs pour des millions de personnes. En 2022, cela représentait environ 134 milliards – l'une des plus grandes affaires de masse de Suisse. Jour après jour, nous fabriquons la sécurité sociale de manière industrielle, avec précision, compétence et ponctualité. L'une des recettes de ce succès est la proximité avec les citoyens et les entreprises aux quatre coins de la Suisse. Le système décentralisé a fait ses preuves depuis 75 ans en service continu: agilité et stabilité au service de la population et de l'économie.

D'énormes montagnes d'argent forment des montagnes de données titanesques. Le travail sur ces montagnes doit être coordonné. eAVS/AI soutient depuis vingt ans une collaboration efficace et orientée vers les résultats dans l'assurance sociale. Une collaboration contraignante plutôt qu'un esprit de clocher: nous continuerons à poursuivre cet objectif à l'avenir.

Andreas Dummermuth, président de la Conférence des caisses cantonales de compensation



Travailler en partenariat avec nos membres

«L'association eAVS/AI joue un rôle crucial dans le renforcement des synergies entre les acteurs clés du premier pilier des assurances sociales en Suisse. En tant que partenaire de normalisation, elle assure une interaction efficace entre l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), les membres de l'association, et des tiers, facilitant ainsi la coordination et l'implémentation de projets d'envergure pour l'AVS/AI. Cette collaboration étroite permet une gestion optimale des technologies de l'information et de la communication (TIC), essentielles à l'efficacité des processus et à la sécurité des échanges de données.

L'association agit également en tant que médiateur, représentant les intérêts collectifs de ses membres et s'assure que les projets soient non seulement coordonnés, mais aussi adaptés aux besoins spécifiques des organes d'exécution, garantissant une mise en œuvre fluide et efficace.

La CdC s'appuie sur l'association pour mener au mieux sa tâche d'organe d'exécution du premier pilier pour les tâches centralisées et mettre à disposition les registres centraux renforçant l'efficacité du système pour le bien de tous les acteurs impliqués.»

Adrien Dupraz, directeur de la centrale de compensation (CdC) Genève



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF
Centrale de compensation CdC

eAVS/AI un partenaire incontournable

eAVS/AI est le partenaire incontournable des caisses de compensation AVS professionnelles lorsqu'il s'agit de réfléchir à une stratégie commune en matière d'interactions numériques dans le cadre du 1^{er} pilier. De nos jours, la cyberadministration, qui vise à faciliter et à alléger les contraintes administratives des entreprises, des indépendants et des citoyens dans le cadre de leurs échanges avec les autorités, en profitant notamment du potentiel lié à la numérisation, est omniprésente dans le cadre des activités des organes d'exécution. Les projets liés à la numérisation des processus de travail du 1^{er} pilier foisonnent. Ils doivent en conséquence être analysés, priorisés et coordonnés. eAVS/AI joue un rôle essentiel dans ce processus, en soutenant les caisses et leurs pools informatiques, notamment dans la définition de normes en matière d'échanges de données. L'excellente collaboration entre l'ACCP, la CCCC, la COAI et eAVS/AI est de ce fait fort utile et bénéfique au bon fonctionnement du 1^{er} pilier dans son ensemble.

Yvan Béguelin, président de l'Association suisse des caisses de compensation



SCHWEIZERISCHE VEREINIGUNG DER VERBANDSORGANE E-CHECKEN (VAV)
ASSOCIATION SUISSE DES CAISSES DE COMPENSATION PROFESSIONNELLES (ACCP)

Partenaires compétents et fiables

J'apprécie eAVS/AI en tant que partenaire compétent et fiable pour les solutions informatiques dans le 1^{er} pilier. Grâce à ses connaissances métier approfondies et à ses capacités conceptuelles excellentes, l'institution parvient toujours à développer des solutions qui répondent à la fois à nos besoins en tant qu'offices AI, et à ceux de nos parties prenantes (médecins, assurés, institutions partenaires, etc.).

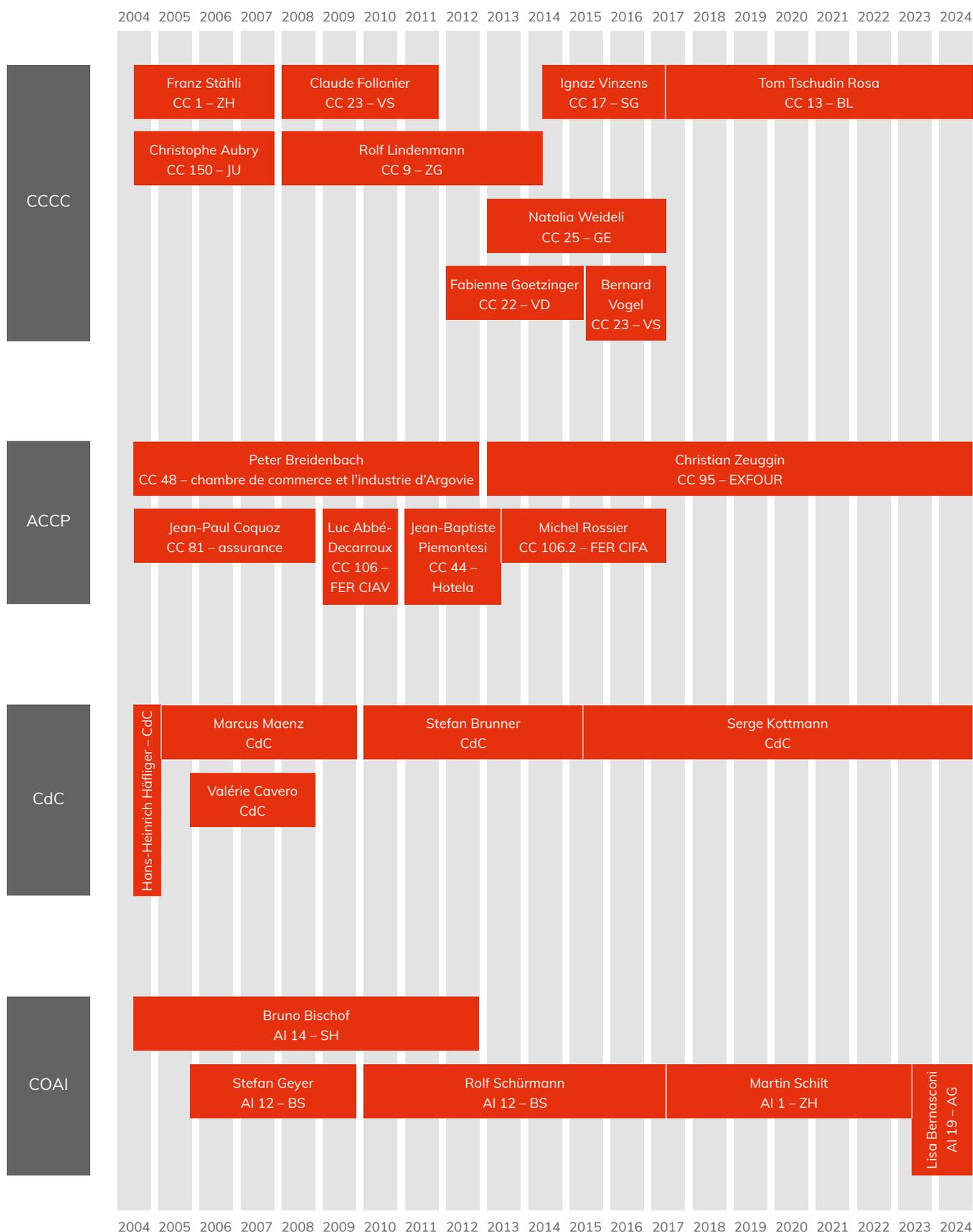
L'association eAVS/AI se distingue particulièrement par sa capacité à développer des solutions viables dans un environnement hétérogène et fédéral, avec de nombreux groupes d'intérêts différents, et par sa volonté constante de fournir des prestations contraignantes (en termes de temps, de qualité et de volume). eAVS/AI nous permet de réaliser des solutions informatiques communes dans le 1^{er} pilier de manière rapide, orientée vers le client et surtout efficace, et ce depuis 20 ans.

Martin Schilt, président de la Conférence nationale des offices AI



IV-STELLEN-KONFERENZ
CONFÉRENCE DES OFFICES AI
CONFÉRENZA DEGLI UFFICII AI
CONFÉRENZA DALS UFFIZIS AI

Aperçu des anciens et actuels membres du comité



Comité



Je suis engagé au sein de l'association eAVS/AI pour faire avancer personnellement la numérisation dans le 1^{er} pilier. Guidé par la vision d'une assurance sociale numérique, je me réjouis d'accompagner l'association eAVS/AI vers l'avenir, dans le contexte d'une coopération motivante et d'une compréhension claire des rôles de chacun.

Christian Zeuggin,
président du comité eAVS/AI
Directeur caisse de compensation EXFOUR, Bâle

Je collabore au sein de l'association eAVS/AI qui apporte, à mes yeux, une réponse idéale à nombre de questions et défis centraux en matière d'informatique et de technologies de l'information dans le domaine des assurances sociales. Voilà vingt ans qu'eAVS/AI joue un rôle majeur dans le développement continu réussi de l'échange de données et de la numérisation dans le 1^{er} pilier. En tant qu'organisation à but non lucratif des organes d'exécution du 1^{er} pilier, elle est devenue une «plaque tournante» incontournable entre la centaine d'organes d'exécution, leurs SI, la Centrale de Compensation et diverses organisations partenaires. Ainsi, eAVS/AI s'intègre parfaitement dans les structures fédérales du 1^{er} pilier, aujourd'hui comme demain.



Tom Tschudin,
membre du comité eAVS/AI
Directeur caisse de compensation SVA
Bâle-Campagne

Je m'engage dans eAVS/AI en tant que trait d'union entre l'association de la Conférence des offices AI et eAVS/AI. La coordination des besoins communs nés de la mise en œuvre du 1^{er} pilier ainsi que la réalisation de projets concrets dans le domaine de l'échange de données et de la transformation numérique constituent à mon sens une démarche judicieuse, efficace et efficiente, que je soutiens pleinement. eAVS/AI affiche une longue expérience dans la réalisation de projets nationaux et a de nombreux projets implémentés avec succès à son actif. D'autres avantages d'eAVS/AI résident dans le réseau et le savoir-faire spécifique dont elle dispose. Si nous considérons l'avenir, on peut dire que l'association eAVS/AI, en sa qualité de coordinatrice, est bien intégrée dans l'écosystème des instances pour relever les défis à venir.



Lisa Bernasconi,
membre du comité eAVS/AI
Responsable de l'office AI, SVA Argovie

Je suis fier de contribuer à l'œuvre de l'association eAVS/AI, qui travaille étroitement avec les nombreux organes d'exécution du 1^{er} pilier, y compris la Centrale de Compensation qui est un plaque-tournante du 1^{er} pilier. Cet organe essentiel fédère ces membres qui distribuent les rentes AVS et AI, affectant directement des millions de vies en Suisse et à l'étranger. En tant que porte-voix et plateforme collaborative, l'association eAVS/AI coordonne les efforts des différentes caisses de compensation et de leurs systèmes informatiques, favorisant des initiatives et solutions qui profitent à tous. Actuellement, nous nous attelons à la transformation numérique, cherchant à optimiser les processus sans interruption, avec l'efficacité comme maître-mot. L'association eAVS/AI est au cœur de cette transformation, garantissant que les innovations bénéficient à l'ensemble des assurances sociales.



Serge Kottmann,
membre du comité eAVS/AI
Central de Compensation, Genève

Secrétariat

Plaquette tournante, think tank et point d'ancrage de l'eAVS/AI

La numérisation gagne inexorablement du terrain et impose à tous les acteurs du 1^{er} pilier Assurances sociales/AFam des exigences de plus en plus ambitieuses. En conséquence, les tâches et les attentes de nos membres envers eAVS/AI sont de plus en plus complexes, technologiquement pointues et dynamiques.

Dans un premier temps, le secrétariat eAVS/AI a été dirigé par Hans-Jörg Scheitlin, avant de basculer chez mundi consulting ag en 2011. Actuellement, le secrétariat est piloté par Christoph Beer.

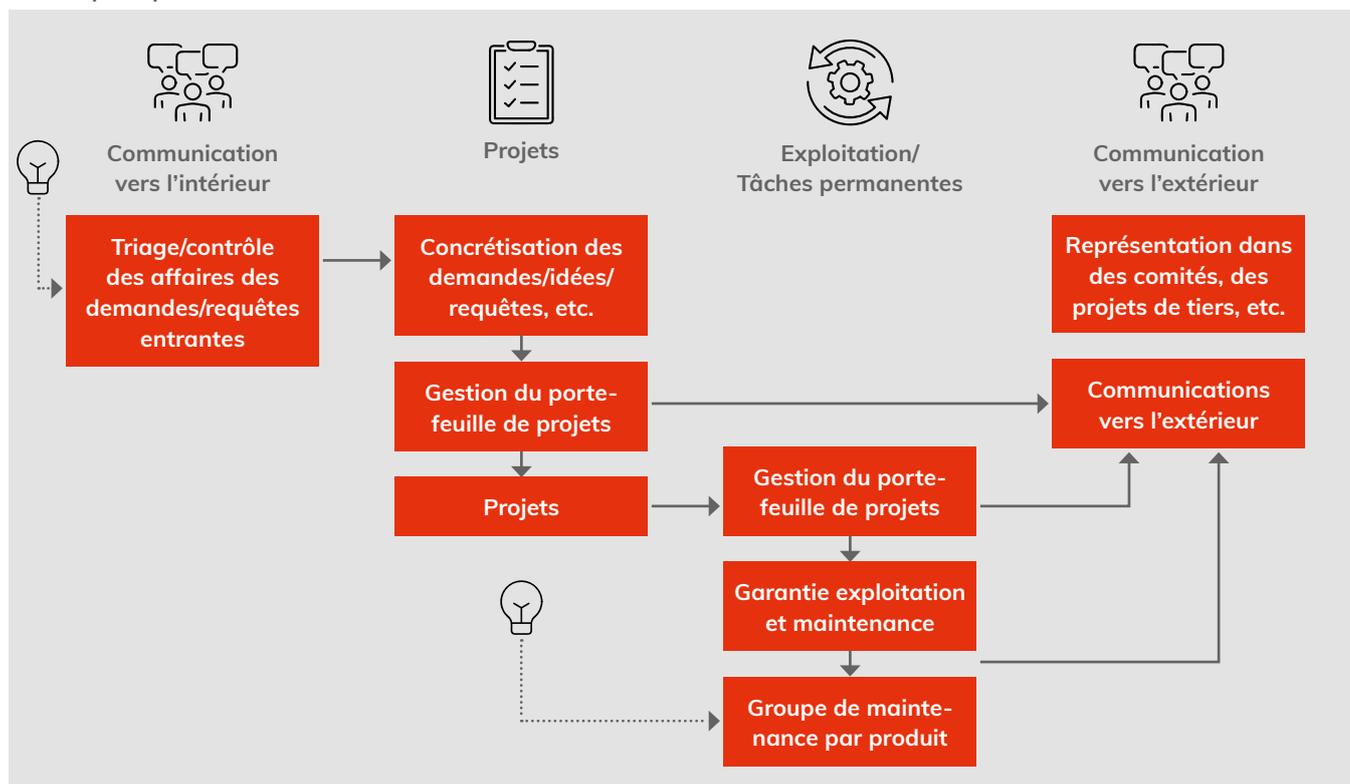
Implanté au centre de Berne, le secrétariat d'eAVS/AI n'est qu'à cinq minutes à pied de la gare, une situation privilégiée qui est appréciée des membres comme des partenaires. Pour leur épargner de longs trajets, eAVS/AI a néanmoins recours, dans la mesure du possible, aux moyens de communication modernes comme les réunions en ligne, pour échanger avec ses membres et partenaires.

Sur mandat du comité, le secrétariat est responsable de la mise en œuvre opérationnelle de toutes les tâches à accomplir. Ceci concerne aussi bien la gestion opérationnelle et la direction que les travaux de projet.

Le secrétariat joue un rôle clé dans la coordination, la synchronisation et la communication avec tous les partenaires impliqués. Font partie des principales tâches du secrétariat:

- traitement des demandes, modifications législatives et mandats
- analyse des thèmes actuels et élaboration de proposition de solutions
- réalisation de projets commandés par l'assemblée générale ou le comité
- exécution de tâches opérationnelles conformément aux instructions de l'assemblée générale ou du comité
- communication et coordination au sein du 1^{er} pilier Assurances sociales/AFam
- communication et synchronisation avec l'écosystème global d'eAVS/AI ainsi que les tiers

Tâches principales du secrétariat





Pour diriger le secrétariat eAVS/AI, Christoph Beer peut compter sur le précieux soutien de son associée Jeanette Wengler et sur ses collaborateurs. Ils s'occupent des intérêts du secrétariat ainsi que de la direction, la coordination et la collaboration dans de nombreux projets. Une grande partie des collaborateurs du secrétariat possède de longues années d'expérience dans le domaine du 1^{er} pilier Assurances sociales/ AFam. La pluralité de leurs parcours professionnels vient enrichir le développement d'eAVS/AI. Etant donné qu'ils sont établis entre Genève et Winterthur, ils représentent aussi parfaitement les diverses régions de Suisse. Grâce à leur multilinguisme, ils peuvent contacter les membres d'eAVS/AI partout en Suisse, sans barrière de la langue.



Des responsables de projet externes viennent compléter l'équipe d'eAVS/AI et contribuent également à la réussite des projets. De plus, eAVS/AI est soutenue par des partenaires dans les domaines de la traduction, des technologies et des services d'assistance téléphonique. Enfin, l'eAVS/AI entretient une collaboration étroite avec plusieurs fabricants afin de perfectionner les produits et les solutions de manière ciblée. Grâce à cette excellente collaboration et au grand esprit d'équipe des collaborateurs du secrétariat, eAVS/AI vient toujours à bout des tâches multiples et variées, passionnantes et parfois urgentes qui lui sont confiées. Nous tenons à remercier chaleureusement toute l'équipe pour son engagement.

AHV-Lied (nach der Melodie von «O Tannenbaum»)

○ AHV, du Wunderwerk, bist unser Trost im Alter,
wir müssten knausern ohne dich und hätten Schulden fürchterlich,
○ AHV ich hoff' auf dich, bist unser Trost im Alter.

○ AHV, wär'st du nicht mehr, wir würden dich vermessen,
vo «Gottlet und von Schweinsfilet» wär niemals keine Rede mehr,
○ AHV, wir wär'n betrübt, s'gäb nur noch «Fotzelschnitten».

○ AHV, o bleib nicht aus, du bist uns sehr willkommen,
die kleinen und die grossen Tier', ein jeder streckt die Hand nach dir,
○ AHV, o bleib uns treu, den Reichen und den Armen.

○ AHV, das wär' fatal, wir könnten nicht mehr reisen,
wir hockten stets allein zu Haus und mit dem Festen wär' es aus,
○ AHV, wir bitten dich, lass uns doch nicht vergrämen.

○ AHV, du machst uns Mut, du kannst uns sehr beglücken,
wir hoffen, dass du lange bleibst und unsre Kinder auch erfreust,
○ AHV, wir danken dir, du bist uns sehr sympathisch.

○ AHV, bliebst du zurück, du würdest uns recht fehlen,
Hanspeter Tschudi – guter Mann –, wir preisen dich im ganzen Land,
○ AHV, du schönes Werk, wir danken dir von Herzen.

Tâches opérationnelles de eAVS/AI

L'accélération du développement de la numérisation et des technologies de l'information et de la communication au cours des deux dernières décennies a impacté significativement les tâches opérationnelles de l'association eAVS/AI. Mais pourquoi au juste eAVS/AI exploite-t-elle des solutions? Dans le cadre de l'écosystème existant et du développement continu d'eAVS/AI 3.0, les parties prenantes ont défini les conditions dans lesquelles l'association est autorisée à exploiter des solutions. Conformément à ces accords, l'association peut assurer l'exploitation de solutions si:

- les normes qu'eAVS/AI a définies sont mises en œuvre
- les cadres de référence qu'eAVS/AI a définis sont utilisés
- il s'agit d'une solution commune qui est utilisée par les divers partenaires
- la décision concernant l'exploitation d'applications par les membres de l'association eAVS/AI a été prise
- la solution n'est pas exploitée par les SI des OE ou la CdC

Cette manière de procéder garantit une utilisation cohérente et efficace des ressources, et clarifie l'attribution des compétences. Le développement et la maintenance de normes, solutions et services en matière d'échange de données font désormais partie des principales missions de l'association. Il en va de même de la numérisation de tous les processus de communication et d'échange de données au profit de l'exécution. À cet égard, l'interaction entre les parties prenantes à l'œuvre dans l'écosystème AVS/AI joue un rôle clé.

Les groupes de maintenance suivants relèvent de la compétence de l'association eAVS/AI:

Groupe de maintenance Echange de données (GM ED)

Il incombe au GM ED de prendre en charge et de développer en continu l'ensemble des échanges de données électroniques via sedex entre les caisses de compensation et les offices AI ainsi que des tiers. Le GM ED collabore activement aux divers projets. Les groupes de travail au sein du GM ED assurent l'exploitation et le développement continu de l'échange de données avec les partenaires et les tiers.

Groupe de maintenance eFormulaires (GM eFormulaires)

Le GM eFormulaires assure l'exploitation des eFormulaires au niveau interorganisationnel. Il garantit le développement continu des eFormulaires, en prenant note des demandes et en les analysant soigneusement.

Groupe de maintenance Communication électronique des salaires ELM (GM ELM)

La norme suisse en matière de salaire (ELM) offre aux employeurs la possibilité de transmettre aux caisses de compensation les données relatives au salaire ainsi que les entrées et sorties de collaborateurs directement depuis leur programme de comptabilité salariale. Le GM ELM s'occupe du développement continu de la norme suisse en matière de salaire (ELM). Il clarifie les besoins concernant d'éventuelles extensions à réaliser au sein de l'AVS et soutient les SI des OE dans le cadre de leur implémentation. En outre, il examine le rattachement d'autres assurances sociales et organes tiers.

Groupe de maintenance Echange de données électronique dans le domaine des poursuites pour dettes et des faillites (GM eLP)

Le projet eLP permet d'exécuter par voie électronique des poursuites et d'autres mesures de recouvrement entre les caisses de compensation et les offices des poursuites. Le GM eLP assure l'exploitation et la maintenance au sein d'eAVS/AI.

Groupe de maintenance Information Security (GM Information Security)

Le GM Information Security est chargé d'actualiser les prescriptions concernant l'Information Security et favorise à titre subsidiaire les discussions entre les SI des OE sur les questions à ce sujet.

Groupe de maintenance Enregistrements sonores AI (GM Enregistrements sonores AI)

Les enregistrements sonores réalisés lors d'expertises ont été introduits dans le cadre du développement continu de l'AI. Depuis la clôture du projet, le groupe de maintenance s'occupe de l'exploitation des enregistrements sonores pour l'AI. Il se charge d'examiner les extensions de la solution et d'accompagner leur mise en œuvre.

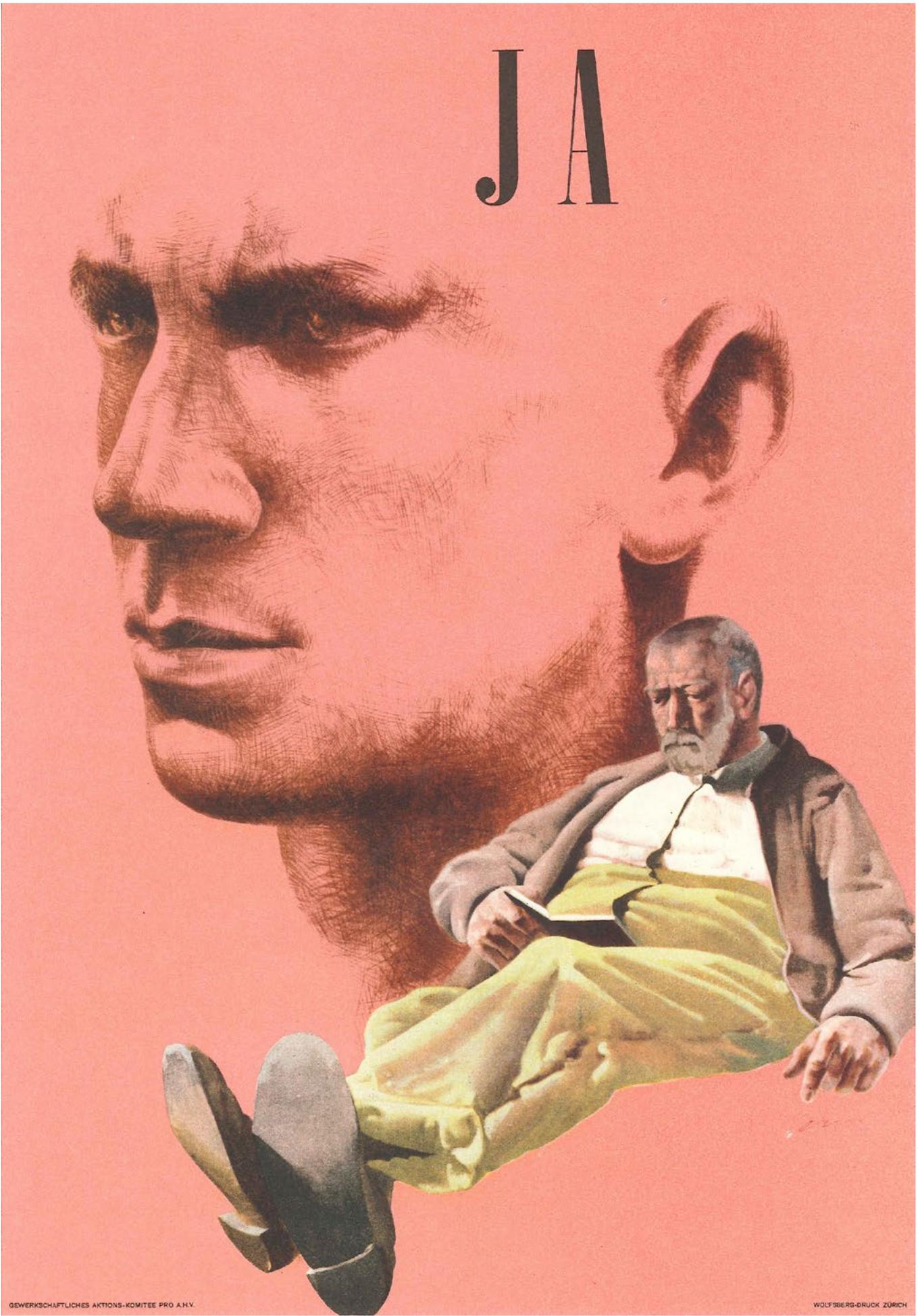
Groupe de maintenance Partner Management KMT (GM Partner Management)

Le GM Partner Management KMT a repris l'exploitation et le développement continu de la nouvelle solution après la clôture du projet «Remplacement de la plateforme KMT».

Groupe de maintenance SuisseMED@P (GM SuisseMED@P)

SuisseMED@P est la plateforme d'attribution aléatoire d'expertises pluridisciplinaires. Depuis le 1.1.2022, des expertises bidisciplinaires sont attribuées via SuisseMED@P. Le groupe d'exploitation est chargé de la maintenance et du développement.

JA



GEWERKSCHAFTLICHES AKTIONS-KOMITEE PRO A.H.V.

WOLFSBERG-DRUCK ZÜRICH

Affiche Union syndicale suisse USS à propos de la votation sur l'introduction de l'AVS en 1947, conception: Hans Erni

eAVS/AI – Ecosystème

eAVS/AI soutient l'exécution du 1^{er} pilier Assurances sociales/AFam en matière d'échange de données et de numérisation. En outre, eAVS/AI agit comme organisation spécialisée des organes d'exécution pour les aspects technologiques, conformément à l'art. 49a al. 3 LAVS. Ces tâches requièrent une collaboration étroite avec divers partenaires au sein et en dehors du 1^{er} pilier Assurances sociales/AFam.

En 2024, 108 organes d'exécution (OE) œuvrent dans le 1^{er} pilier Assurances sociales/AFam. Ils sont organisés au sein de la Conférence des offices AI (COAI), de la Conférence des caisses cantonales de compensation (CCCC) et de l'Association suisse des caisses de compensation professionnelles (ACCP). La Centrale de compensation (CdC) est l'organe d'exécution central de la Confédération pour le 1^{er} pilier Assurances sociales/AFam, qui comprend l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), l'assurance-invalidité (AI) et le régime des allocations pour perte de gain (APG). Les trois associations et la CdC sont les membres fondateurs d'eAVS/AI, qu'ils pilotent sur toutes les questions stratégiques.

Les applications métier pour le 1^{er} pilier Assurances sociales/AFam sont fournies par plusieurs organisations (SI des OE) qui sont spécialisées dans leurs domaines respectifs. Ces organisations sont détenues par les organes d'exécution.

Dans le domaine de l'AVS, il s'agit des:

EnsembleAVS www.ensembleavs.ch

IGAKIS www.igakis.ch

IGS www.igs-gmbh.ch

Insite www.insite.ch

iPension www.fedelia.ch

NIL

Dans le domaine de l'AI, il s'agit des:

GILAI www.gilai.ch

OSIV www.osiv.ch

Dans le domaine de l'AVS et de l'AI, il s'agit de:

CdC www.zas.admin.ch

Au sein de l'écosystème d'eAVS/AI, les SI des OE garantissent les normes, les interfaces et la mise en œuvre des projets. Ces prestataires collaborent activement à tous les projets courants et aux groupes d'exploitation, et conseillent le comité et le secrétariat.



istockphoto.com

Etablissement de sécurité sociale (ESS)/Organismes d'exécution (OE)

80 Caisses de compensation (CC)

27 offices AI

Centrale de compensation (CdC)

Membres

CCCC

Conférence des caisses cantonales de compensation

ACCP

Association suisse des caisses de compensation professionnelles

COAI

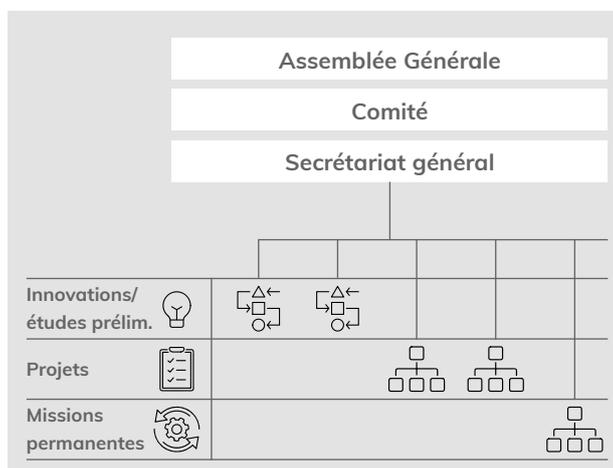
Conférence des offices AI

CdC

Centrale de compensation (y compris CSC, CFC, OAIE)

Partenaires

- ASA
- CdC
- eCH
- eGovernment Suisse
- OFAS
- OFS
- SCI
- SECO
- Service d'information AVS/AI
- SUVA
- Swissdec
- Autres



IT des OE

- CdC
- EnsembleAVS
- GILAI
- IGAKIS
- IGS
- Insite
- iPension
- NIL
- OSIV

En outre, l'association eAVS/AI travaille étroitement avec l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), qui, en tant qu'autorité de surveillance, est chargé de définir les exigences et les normes dans les assurances sociales. Un solide réseau de partenaires est indispensable pour réaliser avec succès des projets dans le domaine de la cyberadministration et de la numérisation: en effet, les processus dépassent régulièrement le cadre du 1^{er} pilier Assurances sociales/AFam et sont transversaux.

Citons à titre d'exemple la collaboration avec:

Swissdec www.swissdec.ch

Communication électronique des salaires (ELM) dans le domaine AVS et AI

eCH www.ech.ch

Normes en cyberadministration

SECO/EasyGov www.easygov.swiss

Aide au processus électronique de création

Administration numérique suisse (ANS)

www.administration-numerique-suisse.ch

Pilotage et coordination stratégiques des activités liées à la numérisation menées par la Confédération, les cantons et les communes ainsi que des tâches des autorités

De même, eAVS/AI travaille avec des partenaires de longue date dans les domaines de la gestion de projet, de l'assistance client, des technologies, du conseil juridique et de la traduction.

Nous remercions l'ensemble de nos partenaires et coéquipiers dans les divers projets et activités de l'association eAVS/AI pour l'excellente collaboration.

Liste des projets

Tous les projets dont eAVS/AI a assumé la responsabilité depuis sa création sont brièvement décrits ci-après.

Remplacement de la plateforme de gestion des contrats (plateforme KMT)

La plateforme KMT a été remplacée par le système moderne de gestion des partenaires (Partner Management), qui permet aux offices AI de gérer les contrats.

ACOR V4

La Centrale de Compensation (CdC) a élaboré une nouvelle version d'ACOR. eAVS/AI avait recueilli les besoins à intégrer dans la version 4.

AVS 21

Les modifications affectant les systèmes métier des organes d'exécution, rendues nécessaires par AVS 21, ont été mises en œuvre dans le cadre d'un projet national.

Traitement automatique des formulaires/ eFormulaires

Les formulaires AVS et AI destinés aux personnes assurées sont mis en ligne sur le site web du centre d'information AVS/AI. Le projet a créé les prérequis permettant de compléter ces formulaires en ligne et de les transmettre via sedex aux organes d'exécution compétents.

PV-2020

Dans le cadre de la réforme Prévoyance vieillesse 2020 prévue, les organes d'exécution ont dû adapter leurs interfaces et systèmes techniques au 1.1.2018.

Echange de données – mise en place des bases (ED)

Le projet global ED comprenait les sous-projets ED-D, ED-A, ED-F, P-ED et ED-T. Cela a permis d'introduire un échange de données électronique sécurisé aussi bien entre les organes d'exécution qu'avec des tiers.

Echange de données contrôle d'employeurs (ED-CE)

Le projet a mis en œuvre le traitement électronique de l'échange de données pour l'exécution du contrôle d'employeurs entre les caisses de compensation, la SUVA et l'office de révision des caisses de compensation (RSA).

Echange de données de type documents (ED-D)

Le projet ED-D s'est concentré sur l'échange de données non structurées entre les organes d'exécution. Les premiers échanges de données sedex ont été mis en œuvre avec ED-D.

Echange de données (ED Dossier)

Avec le projet ED Dossier, l'envoi postal de documents entre les offices AI et les caisses de compensation est devenu obsolète. La transmission des documents par sedex a été introduite dans le cadre du projet.

Echange de données CAF – Employeurs (ED CAF-Employeurs)

Au 1.1.2011, un nouveau registre électronique des allocations familiales (RAFAM) a été mis en service pour contrecarrer le cumul des allocations familiales.

Echange de données réduction des primes

Sous la responsabilité de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS), l'échange de données entre les organes d'exécution et les assureurs-maladie a été introduit dans le cadre de la réduction individuelle des primes.

Echange de données assurance-invalidité – assurance-accidents (ED AI-AA)

Le projet ED AI-AA a mis en œuvre la procédure de communication AI-AA par voie électronique via sedex.

Echange de données (GM-ED) – EasyGov

L'annonce AVS a été reproduite sur le portail PME EasyGov du SECO. Désormais, elle peut être adressée aux organes d'exécution par sedex.

Echange de données de type avis de mutation (ED-A)

Les caisses de compensation sont tenues de notifier certains changements aux autres caisses de compensation. Depuis l'introduction d'ED-A, cet échange de données s'effectue par voie électronique via sedex.

Plateforme d'échange de données (P-ED)

P-ED est un projet générique pour la mise en service d'une plateforme d'échange de données électronique. Le projet P-ED a été clôturé avec le lancement de sedex et du sM-Client.

Echange de données fiscales (ED-F)

Depuis l'introduction du projet ED-F, les administrations fiscales transmettent par voie électronique aux caisses de compensation les données sur la situation financière des travailleurs indépendants et des personnes sans activité lucrative.

Echange de données recours assurance-invalidité – assurance-accidents (ED Recours)

Depuis la mise en œuvre du projet, l'échange de données dans le cadre de la procédure de recours de l'AI est effectué par voie numérique via sedex entre les offices AI, la SUVA et le système de l'OFAS (RESY).

Echange de données technique (ED-T)

ED-T était un sous-projet du projet ED-P. Le projet ED-T a permis de créer les prérequis techniques nécessaires au transfert de données électronique avec sedex et le sM-Client.

eFormulaires Etape 2

Dans le cadre du projet eFormulaires Etape 2, les autres formulaires AVS et AI sont numérisés, et la solution existante est développée en continu.

Introduction de la procédure uniforme de déclaration des salaires (ELM)

ELM est un projet communautaire sans but lucratif de plusieurs partenaires indépendants (CSI, ASA, eAVS/AI, SUVA et OFS), qui a développé la déclaration électronique des salaires sous l'égide de l'association Swissdec.

ELM version 5.0 et version 5.1 (Swissdec)

La version 5.0 a introduit, entre autres, le contrôle des salaires négatifs. La version 5.1 comprend des parties d'AVS21 et est utilisée chez les grands éditeurs d'ERP.

Numérisation APG – Exécution

Le projet doit assurer l'implémentation d'un processus numérique de demande et de décompte APG du côté des organes d'exécution. Il constitue l'un des volets du programme de numérisation des APG.

eStatut/eStatut Exécution

Le projet va instaurer pour les caisses de compensation et les travailleurs indépendants faisant la demande un processus simplifié et transparent d'inscription pour les indépendants.

Portail créateurs d'entreprises (EasyGov)

Collaboration pour l'introduction du portail créateurs d'entreprise EasyGov du SECO, dans le but d'intégrer l'annonce AVS dans le processus de création.

Information Security (sécurité de l'information)

Le projet Information Security a été réalisé en étroite collaboration avec EXPERTsuisse et l'OFAS. Un cadre de référence de la sécurité de l'information, une policy et des directives ont été élaborés pour les organes d'exécution.

Directives sur la gestion, la conservation, l'archivage et la destruction des documents dans les domaines AVS/AI/APG/PC/Ptra/AFam/AFamAgr (DGD)

Les DGD sont entrées en vigueur le 1.1.2011. Une mise en œuvre judicieuse des directives a été élaborée dans le cadre des travaux du projet.

Modernisation de l'échange de données

Pour perfectionner globalement l'échange de données du point de vue stratégique entre les acteurs du 1^{er} pilier Assurances sociales/AFam, une cartographie correspondante a été élaborée.

Stratégie de portail/services de portail

La stratégie de portail vise à réglementer l'utilisation commune des solutions et services de portail, et à améliorer les bénéfices de l'interaction clients.

Impôt à la source de tiers

sedex a été défini par eAVS/AI comme canal standard de transmission pour faciliter aux administrations fiscales la transmission des déclarations de l'impôt à la source de tiers.

RPA pour EESSI FB

RINA-GUI pour EESSI est l'interface utilisateur dédiée au traitement des cas transfrontaliers d'allocations familiales. eAVS/AI étudie les éventuelles options d'amélioration à l'aide d'un Robotic Process Automation (robot logiciel).

Echange de données sécurisé avec des tiers sans connexion sedex

Les organes d'exécution échangent des données sensibles avec des tiers (par exemple experts, juges, médecins). IncaMail a été introduit comme standard pour effectuer ces échanges.

Signes spéciaux Plus

Au 1.1.2024, le jeu de caractères a été étendu dans tous les registres de personnes de la Confédération, et de nouveaux caractères spéciaux ont été introduits, qu'il convient de prendre en charge dans le projet Signes spéciaux Plus par le développement d'aides à la saisie correspondantes.

Données structurées de rentes et d'API de l'AI aux CC

Le projet se penche sur l'optimisation de l'échange de données entre les offices AI et les caisses de compensation dans le domaine des rentes et de l'allocation pour impotents.

Développement continu de l'assurance-invalidité (DC-AI)

Les travaux à dominante informatique de la révision AI ont été coordonnés dans le cadre du projet DC-AI. Entre autres projets, l'application Enregistrements sonores pour l'AI a été développée et la plateforme SuisseMED@P étendue.

Echange de données avec sedex

Une histoire à succès

Jusqu'en octobre 2007, plus de cinq millions de messages papier étaient échangés chaque année entre les établissements d'assurance sociale (EAS) et des partenaires externes, comme les administrations fiscales, les organes de révision et les médecins. Face à ce flot considérable de documents papier, il nous a semblé évident que l'augmentation de l'efficacité et de la qualité offrait un potentiel hors norme, et c'est ainsi que fut lancé le projet «Echange de données électroniques». Mais comment s'y prendre pour transmettre des données électroniques de manière sécurisée entre des expéditeurs et des destinataires? Telle fut l'une des questions centrales de ce projet. Au terme d'un examen approfondi, il fut décidé de créer la plateforme d'échange de données «secure data exchange» (sedex) de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Qu'est-ce que sedex?

La plateforme de l'OFS a été mise en service au milieu de l'année 2008, puis perfectionnée à partir de 2010 afin de moderniser le recensement. Elle est disponible 24 heures sur 24 et satisfait depuis son lancement à des exigences strictes en matière de sécurité et de traçabilité des données. En l'espace de peu de temps, la plateforme s'est établie comme une norme d'échange de données dans les projets de cyberadministration. Pour faciliter la communication avec les systèmes métier au sein des organes d'exécution, eAVS/AI et la Conférence suisse des Impôts (CSI) ont développé le sedex-

Meldeclient (sM-Client). Les premiers transferts de données ont été réalisés dans le cadre des projets suivants:

- projet Echange de données de type documents (ED-D)
- projet Echange de données de type avis de mutation (ED-A)
- projet Echange de données de type communications fiscales (ED-F)

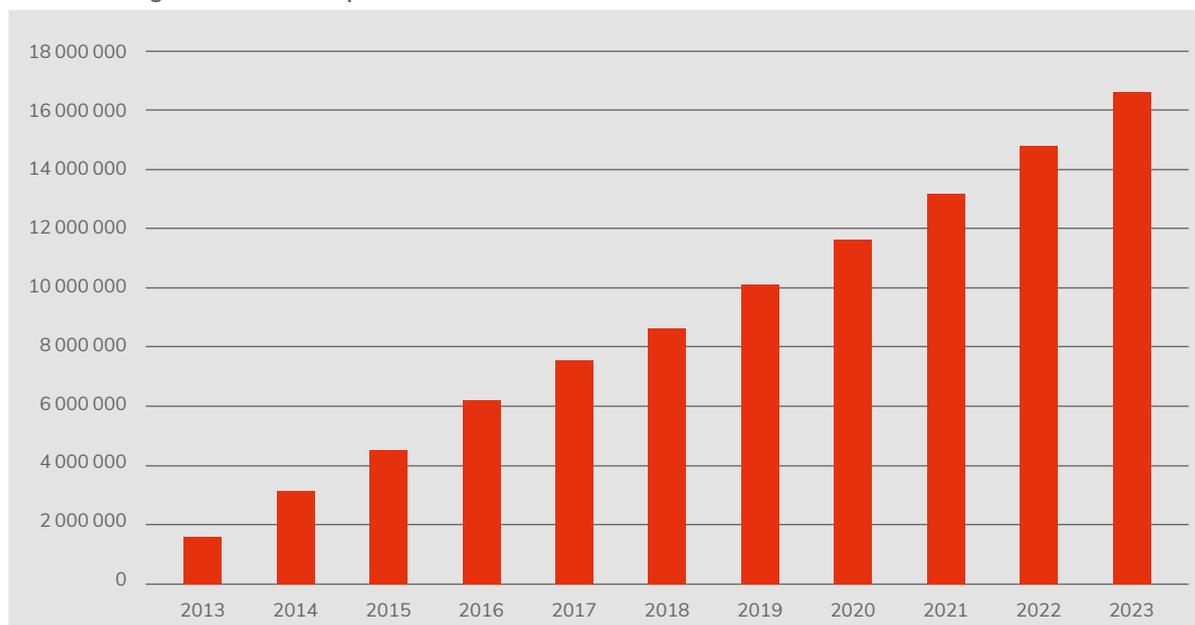
Ces trois projets ont fait figure de projets pilotes, avec chacun sa cible.

Le projet ED-D se concentrait sur l'échange de données non structurées entre les organes d'exécution. Le projet ED-A portait sur l'échange structuré d'avis de mutation entre les caisses de compensation. Le projet ED-F visait l'échange de données structurées avec des tiers, par exemple les administrations fiscales.

Premier échange de données sedex – ED-D

Les travaux préparatoires en vue d'obtenir un aperçu complet de l'échange de données entre les offices AI et les caisses de compensation ont commencé dès 2006. Le projet concernait en priorité la transmission de données non structurées entre ces entités. Le travail de projet à proprement parler a commencé en octobre 2008. Sous la direction de Stefan Geyer, le projet a été clôturé avec succès le 1^{er} avril 2010. Ce fut considéré comme une étape charnière pour l'introduction et le développement continu de l'échange de données sedex eAVS/AI. Dès la première année, jusqu'à

sedex message cumulés du 1^{er} pillier Assurances sociales/AFam



6000 messages étaient échangés chaque mois par voie électronique. Le projet achevé avec succès a permis de poser la première pierre de l'échange de données électronique dans le 1^{er} pilier Assurances sociales/AFam. La voie vers d'autres projets de numérisation importants au sein du 1^{er} pilier Assurances sociales/AFam était ouverte.

Après le lancement du projet ED-D, les projets ED-F et ED-A ont été déployés avec succès, pendant que le développement des échanges de données électroniques s'accélérait. Parallèlement au travail sur les projets, d'autres initiatives possibles pour l'échange de données électronique ont été identifiées, priorisées et consignées dans le masterplan. Elles ont été reprises par le groupe de maintenance GM ED qui a été créé fin 2010. Le GM ED s'était fixé comme objectif de mettre en œuvre progressivement de nouveaux messages. C'est lui qui est chargé d'assurer le suivi et le perfectionnement de tous les échanges de données via sedex entre les caisses de compensation, les offices AI et les tiers.

Depuis le lancement du premier message sedex, eAVS/AI a introduit, avec des tiers, 95 types de messages différents. Les messages ED Dossier, la numérisation du contrôle d'employeurs et l'introduction des eFormulaires ont représenté des étapes clés à cet égard.

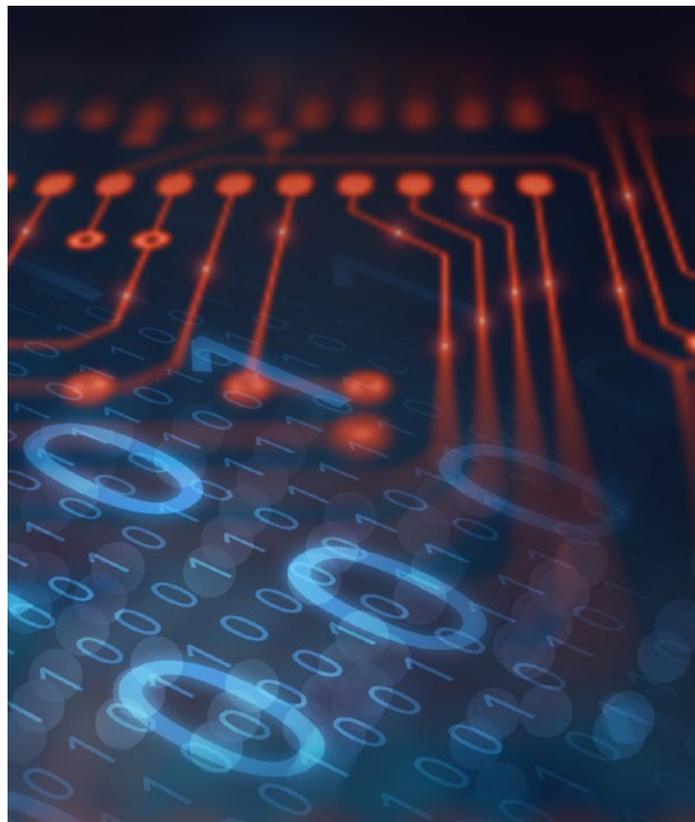
Les statistiques des dernières années montrent une augmentation continue aussi bien du nombre de messages transmis que du volume de données.

sedex s'est établi comme canal de transmission dans l'environnement du 1^{er} pilier Assurances sociales/AFam. Quelque 16 600 000 messages du 1^{er} pilier Assurances sociales/AFam ont été envoyés entre 2013 et 2023. Avec environ 1,8 million de messages dans l'année 2023, la part de l'échange de données eAVS/AI représentait un peu plus de 5,2% des 34,3 millions de messages sedex. Une projection vers l'avenir montre que le développement continu est loin d'être terminé. Actuellement, eAVS/AI est en discussion avec d'autres partenaires, dont la fondation de l'institution supplétive LPP, pour faire avancer l'intégration de sedex. De nouvelles possibilités d'échange de messages au sein de l'AVS et l'AI ont été identifiées. L'une des priorités sera de remplacer ou de compléter les messages existants, dans la mesure du possible, par des données structurées. Cela permettra d'intégrer les données automatiquement dans les systèmes métier, et ce faisant, de continuer à augmenter la qualité et l'efficacité.

«La mise en œuvre réussie de ce projet national d'échange de données était pour moi à la fois un engagement professionnel et une passion personnelle. En collaborant à ce projet et en saisissant l'enjeu d'une gestion efficace des données, nous avons apporté une contribution décisive à l'optimisation des processus et à l'amélioration des flux d'information.

L'engagement de tous les participants au groupe de projet était impressionnant – chacun voulait apporter sa pierre à l'édifice et était fier de faire partie de ce projet porteur d'avenir. L'intégration de la SUVA dans l'échange de données sedex constitue un autre brillant chapitre de ce projet pionnier. Je suis fier d'avoir dirigé cette équipe et d'avoir posé les jalons pour moderniser et améliorer l'efficacité des échanges de données dans le 1^{er} pilier.»

Chef de projet Stefan Geyer
(ancien directeur du pool OSIV)



istockphoto.com

Echange de données Contrôle d'employeur (CE)

Les caisses de compensation et la SUVA vérifient que les cotisations de l'employeur sont correctement décomptées dans le cadre d'un contrôle d'employeur exécuté par un organe de révision sur la base d'une analyse des risques. Dans bien des cas, ces révisions sont exécutées lors d'un seul et même contrôle aussi bien pour les cotisations à l'assurance-accidents (SUVA) que pour les cotisations d'assurances sociales à la caisse de compensation.

Quelque 50 000 contrôles ont lieu chaque année. Selon la situation, ils sont réalisés par les caisses de compensation elles-mêmes, par la SUVA, par l'office de révision des caisses de compensation (RSA) ou par des vérificateurs externes. Cela nécessite des échanges de données dès la phase de planification (quelles entreprises seront contrôlées dans l'année à venir et qui se chargera du contrôle?), puis pendant la préparation (échange de documents de l'autre partenaire concerné à propos des cotisations versées jusqu'à présent) et enfin une fois le contrôle effectué (rapport de contrôle avec les résultats).

La mise en œuvre du projet

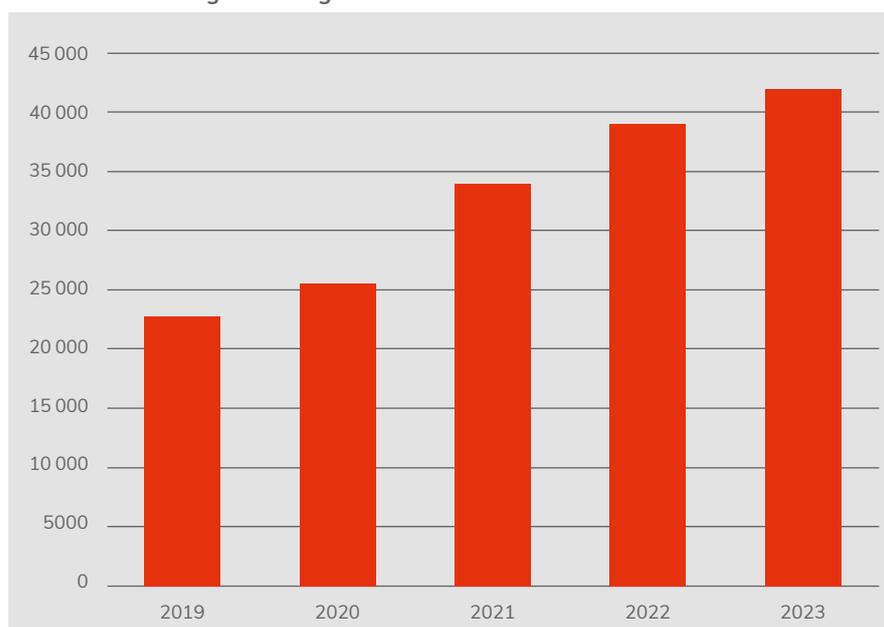
Pour effectuer ces contrôles, l'échange de données entre les acteurs devait se faire selon un processus harmonisé et sous une forme définie sur un canal sécurisé et conforme aux règles de protection des données. eAVS/AI a été mandatée pour mettre en œuvre le projet «Echange de données Contrôle d'employeurs». Pour atteindre cet objectif, deux acteurs non-membres de l'association, la SUVA et le RSA, ont été intégrés

en plus des représentants de l'exécution. Cette coopération doit permettre un échange de données du 1^{er} pilier Assurances sociales/AFam. Le traitement et le règlement des questions de fond complexes et des exigences organisationnelles a nécessité plus de temps. Dans le cadre d'un processus métier clairement défini, des messages sedex ont été spécifiés pour assurer l'échange de données entre les acteurs, à chaque étape du processus. À cet égard, le volume et la complexité étaient très élevés. Ainsi, on a identifié et spécifié 43 types de document à échanger via des messages sedex en tant qu'annexe. Les premiers messages productifs ont été échangés à partir de 2019.

L'échange de données Contrôle d'employeurs sur le plan opérationnel

La maintenance et le développement continu sont confiés à un groupe de travail spécialisé où sont de nouveau représentés tous les acteurs de cet échange de données, sous la direction d'eAVS/AI. De plus, la plateforme de documentation et de communication d'eAVS/AI est disponible pour les informations concernant l'exploitation ainsi que pour les messages de dysfonctionnement et leur traitement. Les acteurs externes peuvent, eux aussi, utiliser cette plateforme, ce qui permet de travailler efficacement sur des documents communs et de documenter de manière centralisée le statut et le traitement des incidents. Le processus métier est resté stable depuis le lancement, de sorte qu'il n'a pas fallu opérer de grands changements dans l'échange de données. Néanmoins,

Nombre de messages Echange de données CE





Caisse assurance – aide de crise ville de Zurich, salle d'attente du Helmhaus, 1936, photographe Edy Meyer, source: Archive sociale suisse, Zurich.

la communication et la coordination entre les différents acteurs sont primordiales, même pour des modifications mineures apportées à la spécification, d'autant plus que l'échange de données s'effectue entre plusieurs partenaires. Les optimisations ponctuelles – comme l'introduction d'un message d'annulation permettant d'annuler de manière structurée un mandat de révision passé par erreur – ont simplifié la communication dans d'autres cas exceptionnels. En l'absence de changements apportés aux exigences métier, le groupe de travail spécialisé part pour l'instant du principe que l'échange de données est entièrement mis en œuvre et qu'il n'est pas nécessaire d'améliorer le système dans l'immédiat.

L'avenir de l'échange de données CE

L'échange de données fonctionne et soutient parfaitement le processus actuel. Avec l'utilisation des normes eCH existantes et du canal de transmission sedex, l'avenir est assuré. Des modifications pourraient

s'avérer nécessaires au niveau des normes. À l'heure actuelle, un aspect est considéré comme un point faible: pour échanger les données concernant la planification, il faut envoyer une liste Excel en annexe d'un message sedex. Cette dépendance à l'égard d'un format de fichier propre à un logiciel devra être éliminée à moyen terme. Une nouvelle conception de cet élément est en préparation. Il reste encore à établir de quelle manière la rentabilité doit être évaluée, d'autant plus que la solution actuelle fonctionne toujours très bien dans la pratique.

La coordination entre les partenaires au sein du cercle des membres d'eAVS/AI mais aussi avec les tiers demeure une tâche exigeante. Les perspectives métier, techniques et organisationnelles doivent être appréhendées conjointement. Un dialogue récurrent et continu devra favoriser la compréhension commune des divers acteurs et contribuer à développer la solution existante de manière continue.

Déclaration des salaires

La numérisation progresse

La déclaration annuelle des salaires par les employeurs est un processus central pour le prélèvement des cotisations salariales. À la différence des autres assurances, un compte individuel (CI) est tenu pour chaque collaborateur dans l'AVS. Le revenu consigné sur le CI est utilisé pour le calcul ultérieur de la rente. D'où l'importance d'une transmission complète et correcte de la déclaration des salaires. La qualité des données joue un rôle important. L'association eAVS/AI soutient la normalisation et la numérisation durable de la déclaration des salaires, en tenant compte des préoccupations et des intérêts des personnes concernées. En tant que processus de masse saisonnier, la déclaration des salaires est prédestinée à être traitée sous forme numérique. Avant la création d'eAVS/AI, les salaires étaient déjà transmis sous forme électronique – en général sous des formats de fichier structuré. Grâce au soutien de l'eAVS/AI plusieurs normes de déclaration des salaires se sont établies au cours des vingt années passées, qui ont entraîné une amélioration notable de la qualité des données ainsi qu'une utilisation efficace des ressources pour les employeurs et les caisses de compensation.

Procédure uniforme de déclaration des salaires via la norme suisse en matière de salaire (ELM)

Les données salariales pertinentes peuvent être transmises par voie numérique via la norme suisse en matière de salaire (ELM), directement depuis le logiciel de comptabilité salariale de l'employeur aux caisses de compensation. La certification des systèmes ERP par l'association Swissdec* assure une haute qualité de données. De leur côté, les employeurs ont une garantie élevée, en vertu de la norme certifiée, de tenir leur comptabilité salariale correctement et conformément à la loi. L'atout supplémentaire d'ELM, c'est que parallèlement à l'AVS et à la CAF, d'autres autorités et assurances dans les domaines LAA, LAAC, IJM, LPP, statistiques et impôts sont rattachés au système de transmission. De cette manière, une seule déclaration permet de servir directement plusieurs destinataires de données salariales. Swissdec accorde une grande importance à un transfert de données ultra sécurisé et au respect systématique de la protection des données. Il convient de veiller notamment à ce que les données ne soient pas stockées de manière centralisée.

Avantages pour les petits employeurs avec la déclaration numérique des salaires via les portails

Les portails intuitifs permettent une déclaration rapide et aisée des salaires, y compris pour les petits employeurs et tous ceux qui ne disposent pas d'une comptabilité salariale certifiée Swissdec. Les portails sont utilisables gratuitement et offrent un niveau élevé de sécurité et de confidentialité. Les données entrées sont validées pour éviter les erreurs de saisie. Le système exécute des contrôles spécialisés et affiche les erreurs de saisie en toute transparence au collaborateur traitant l'affaire. L'intégration avec d'autres processus des caisses de compensation crée des synergies supplémentaires. Il est possible de saisir directement dans le portail les salaires pour les acomptes de cotisations ou les avenants de salaire, et de recevoir ensuite les décomptes de salaire par voie électronique.

Déclaration classique sur papier

En dépit de tous les efforts de numérisation, la déclaration papier n'a pas encore dit son dernier mot. Pour diverses raisons, certains employeurs préfèrent la forme classique de déclaration. Ces personnes gardent la possibilité de déclarer les salaires de manière traditionnelle. Après réception, la caisse de compensation compétente numérise les formulaires complétés (reconnaissance optique de caractères OCR) ou les saisit manuellement dans le système, dans la mesure du possible.

Evolution des divers canaux

Les évaluations conduites auprès des SI des organes d'exécution et de Swissdec montrent que la numérisation ne cesse de progresser. Le nombre de déclarations papier est passé de 95% en 2004 à 21% en 2023. Dans le cinquième restant se trouvent aussi les «entreprises – contrôle», soit les travailleurs indépendants qui doivent confirmer périodiquement qu'ils n'emploient pas de salariés. Si l'on considère le critère de la masse salariale, la part du canal papier est infime, avec plus que 3,5% en 2023.

Si l'on en juge au nombre de déclarations, la déclaration électronique des salaires sur les portails prédomine et représente près de deux tiers pour la période salariale 2023. Ce résultat contraste avec la part par masse salariale, qui montre que le canal ELM s'est développé depuis son introduction en 2009, augmentant progressivement sa part. Les grandes et moyennes entreprises, au même titre que les administrateurs fiduciaires, font confiance à Swissdec et aux programmes de comptabilité salariale certifiés. Pendant la période salariale de 2023, deux tiers des salaires à décompter ont été transmis aux caisses de compensation via le canal ELM.

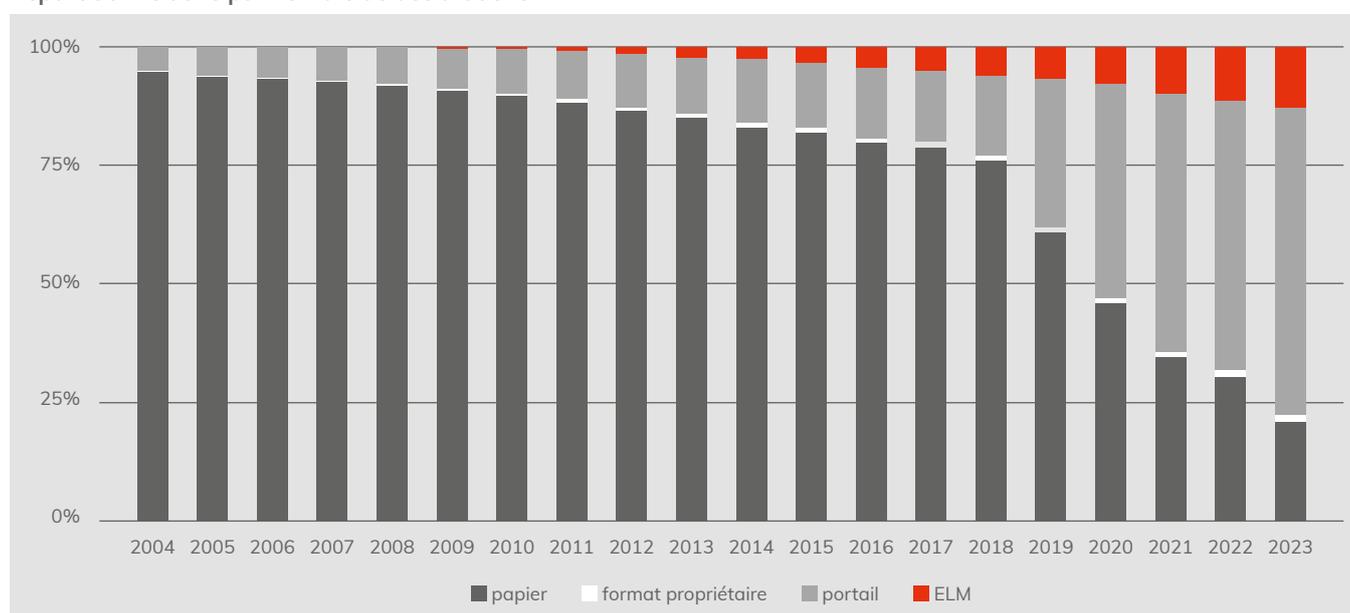
* Swissdec, www.swissdec.ch, est un projet communautaire sans but lucratif de plusieurs partenaires indépendants. Swissdec délivre le label de qualité pour l'échange électronique de données entre les entreprises, les autorités et les assureurs. eAVS/AI est membre de Swissdec et défend au sein de cette association les intérêts du 1^{er} pilier Assurances sociales/AFam.

Conclusion

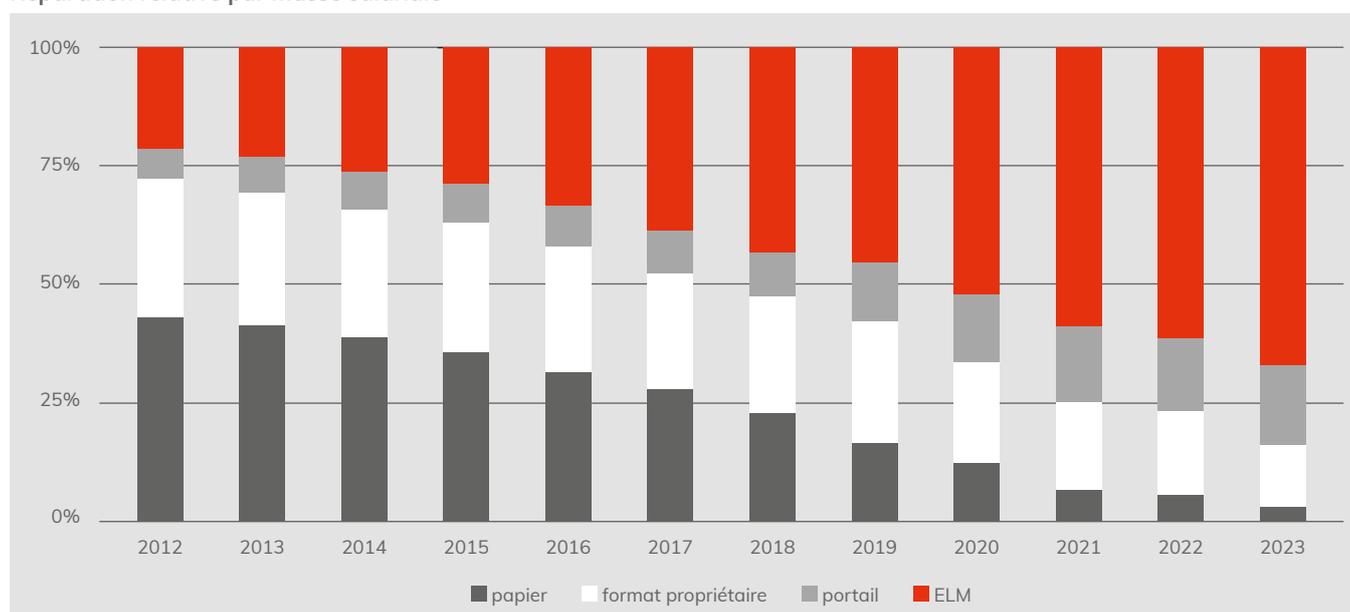
Les caisses de compensation se félicitent que les déclarations des salaires soient transmises par voie numérique. Ainsi, elles peuvent être transmises automatiquement, ce qui maintient les coûts administratifs à un bas niveau. Pour autant, il est toujours possible de déposer les déclarations des salaires sous format papier. C'est donc un principe de liberté de choix en

matière de canaux, autrement dit une stratégie à canaux multiples, qui s'applique. En tant que clients des caisses de compensation, les employeurs peuvent décider la manière dont ils souhaitent déclarer les salaires. Ainsi, les divers canaux sont soumis à une saine concurrence: les canaux qui répondent au mieux aux besoins des employeurs sont davantage utilisés.

Répartition relative par nombre de déclarations



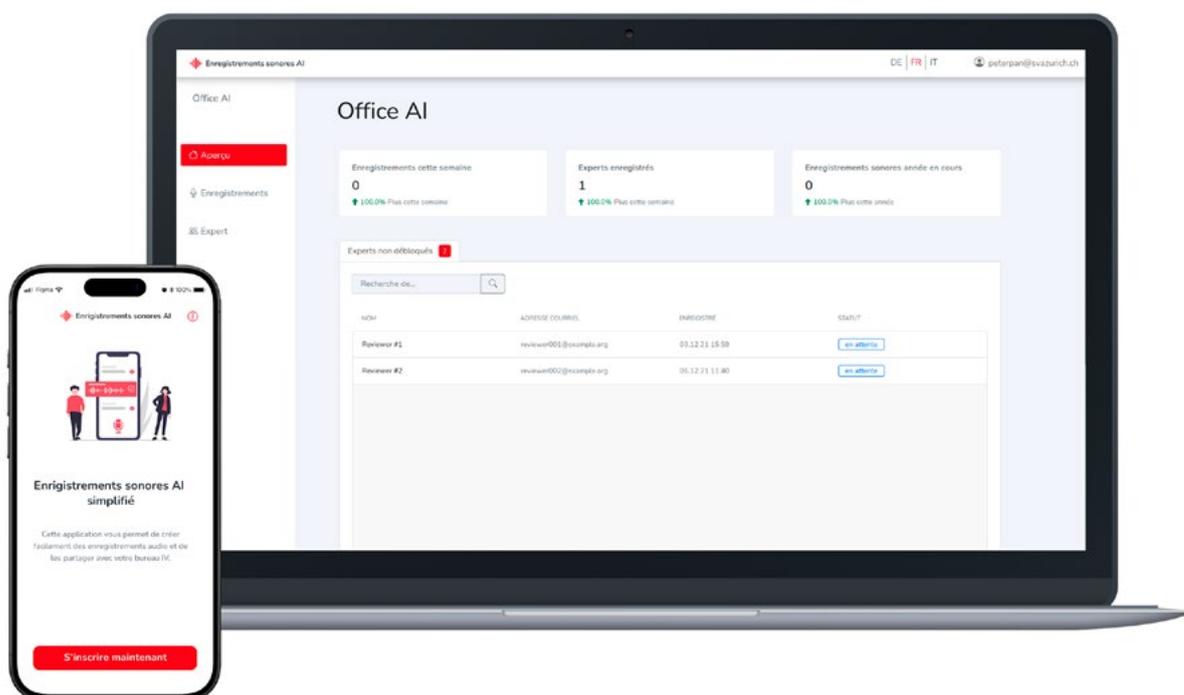
Répartition relative par masse salariale



Enregistrements sonores

Comment tout a commencé

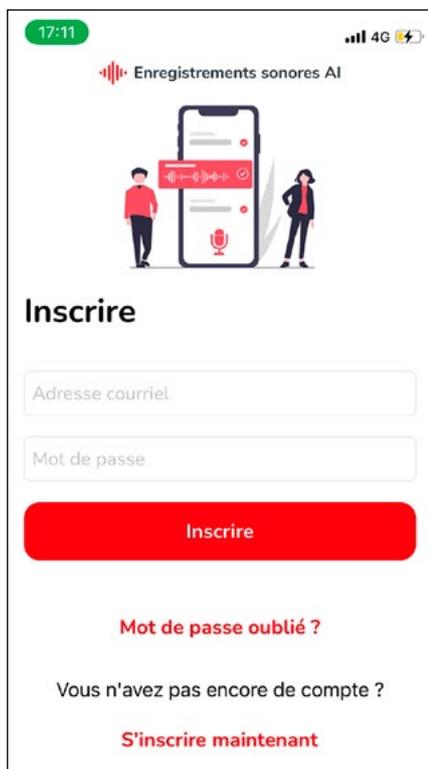
Au cours des vingt dernières années, l'association eAVS/AI s'est impliquée à plusieurs reprises dans la mise en œuvre de changements législatifs concernant le 1^{er} pilier Assurances sociales/ AFam. Elle a notamment apporté son soutien au développement continu de l'AI, lequel a nécessité plusieurs adaptations au 1.1.2022. En effet, les expert(e)s de l'AI doivent désormais enregistrer leurs entretiens avec les personnes assurées afin de renforcer la transparence des expertises.



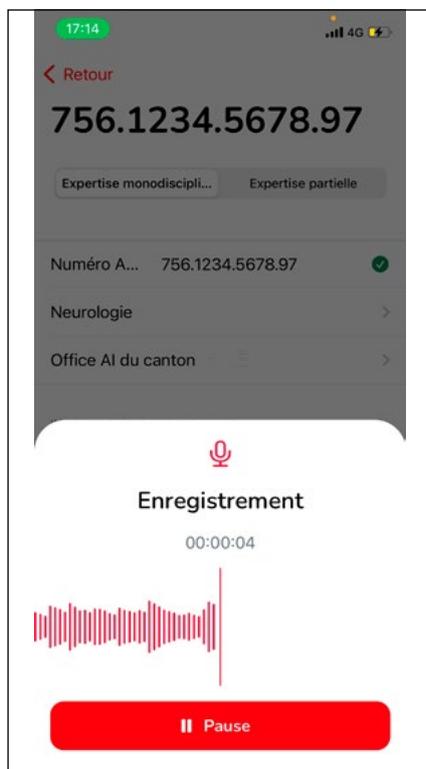
Comment le projet a été mis en œuvre

Le projet Enregistrements sonores pour l'AI a abouti à l'élaboration d'une solution technique pour les offices AI, les expert(e)s et les personnes assurées. Cette solution devait permettre de réaliser, de stocker et d'administrer les enregistrements sonores en toute sécurité. Le 1.1.2022, soit cinq mois après le début du projet, l'équipe de projet lançait déjà la première solution de base dans les délais impartis. Pour ce faire, l'équipe de projet a notamment appliqué une méthode de projet agile et itérative, consistant à évaluer et vérifier toutes les deux semaines les fonctionnalités élaborées techniquement. Ainsi, les diverses fonctions de la solution sont apparues progressivement, avant d'être réunies dans le produit final.

Au 1.1.2022, les applications pour les enregistrements sonores pour l'AI ont été mises en ligne et ont pu servir dès le départ les différents groupes de clients comme les collaborateurs des offices AI et les expert(e)s. Depuis ce lancement, les entretiens avec les assurés peuvent être enregistrés sur l'une des deux applications mobiles (Android/iPhone) puis téléchargés dans un dépôt sécurisé. Une fois l'expertise créée, l'expert(e) peut transmettre l'enregistrement à l'office AI compétent.



Sécurité: seuls les utilisateurs authentifiés avec deux facteurs peuvent avoir recours à la solution d'enregistrement sonore pour l'AI.



Créer un enregistrement sonore avec la fonction d'enregistrement simple.



Lecture de l'enregistrement et aperçu de toutes les données nécessaires.

En 2022, les fonctions des enregistrements sonores pour l'AI ont été étendues et développées en continu. Désormais, on peut par exemple partager temporairement des enregistrements avec des tierces personnes. Grâce à cette extension, des accès limités dans le temps peuvent être octroyés pour un ou plusieurs enregistrements sélectionnés. Avec cette fonction, l'office AI est en mesure de mettre les enregistrements sonores à disposition des personnes qui souhaitent consulter un dossier.

La solution d'enregistrement sonore pour l'AI sur le plan opérationnel

La solution d'enregistrement sonore pour l'AI est en service dans toute la Suisse depuis le 1.1.2022. Jusqu'à présent, plus de 90 000 enregistrements gérés avec la solution ont été téléchargés. Le secrétariat eAVS/AI se charge de son exploitation. L'association eAVS/AI a mis en place une assistance technique pour aider les utilisatrices et utilisateurs en cas de problèmes techniques.

SuisseMED@P

SuisseMED@P est une plateforme basée sur le web qui régit depuis le 1^{er} mars 2012 l'attribution des mandats d'expertises pluridisciplinaires dans l'assurance-invalidité suisse. Depuis le 1^{er} janvier 2022, les expertises bidisciplinaires sont également attribuées par le biais de la plateforme. À travers le principe d'attribution aléatoire, la plateforme garantit aux personnes assurées une attribution indépendante à des centres d'expertises qui sont accrédités par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Les offices AI n'ont pas le pouvoir d'influencer le processus.

SuisseMED@P est exploitée par eAVS/AI sur mandat de la Conférence des Offices AI. Elle est développée et administrée conjointement avec Abraxas Informatik AG.

Fonctionnement

SuisseMED@P attribue des mandats d'expertise de manière aléatoire à des centres d'expertises ou des binômes d'experts (fournisseurs de prestations). Ainsi, les personnes assurées ont l'assurance d'être examinées et évaluées par un centre d'expertises choisi au hasard et accrédité par l'OFAS.

Le processus d'attribution aléatoire est comparable au tirage au sort d'une loterie. Avant chaque tirage ou attribution d'un mandat, des expert(e)s sont «placé(e)s dans l'urne». Seuls les centres d'expertises ou les binômes d'expert(e)s ayant des capacités disponibles dans les disciplines médicales voulues et en mesure de réaliser l'expertise dans la langue souhaitée et le délai attendu sont placés dans l'urne. SuisseMED@P procède au choix d'un centre d'expertises au moyen d'un algorithme. Ce tirage au sort a lieu en secret. Ni les offices AI, ni les centres d'expertises ne peuvent influencer le processus de sélection.

Derniers développements, défis et perspectives

Depuis le 1^{er} janvier 2022, des expertises bidisciplinaires sont attribuées, à l'instar des expertises pluridisciplinaires, via la plateforme SuisseMED@P. Pour ce faire, la plateforme a été étendue dans le cadre de la révision de la loi Développement continu de l'AI (DC-AI).

Avec cette réforme entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022, plusieurs mesures ont été aussi décidées pour garantir davantage de transparence pour les personnes assurées lors des expertises et dans l'attribution des mandats. Chaque année, les offices AI publient à cet effet une liste publique contenant des informations sur les expert(e)s et les centres d'expertises auxquels ils font appel pour des expertises médico-assurantielles. La liste pour l'année 2023 a été générée automatiquement via la plateforme SuisseMED@P, sachant que les expertises pluri- et bidisciplinaires sont intégrées dans la liste publique directement depuis la plateforme. Les expertises monodisciplinaires sont saisies manuellement dans la liste publique.

Compte tenu de la complexité grandissante de la plateforme à la suite de l'introduction des expertises bidisciplinaires et de la pénurie de personnel qualifié dans certaines disciplines, de plus en plus de demandes d'expertise ne peuvent pas être attribuées directement via la plateforme et se retrouvent dans une file d'attente. Pour contrer ce phénomène, un projet est mis en œuvre actuellement afin de prendre en charge les principaux indicateurs en vue de piloter l'offre et la demande sur la plateforme, dans le respect du principe d'attribution aléatoire. Cela passe par ex. par des chiffres concernant les disponibilités par discipline et la possibilité de consulter le délai d'attente prévu.

Faits et chiffres

	expertises pluridisciplinaire	expertises bidisciplinaire
Nombre de mandats distribués depuis le lancement de la plateforme	55 873	5920
Nombre de mandats distribués en 2023	4635	3021
Volume traité en 2023	CHF 62 270 000	CHF 20 000 000 (estimation)
Actif depuis	2012	2022
Nombre de centres d'expertise enregistrés	36	27
Nombre d'équipes de deux	0	environ 120
Nombre de disciplines	27	25

SuisseMED@P

Accueil

Informations concernant les offices AI

Informations concernant les centres d'expertises

Informations sur les BIDis

Informations concernant SuisseMED@P

Objectifs de la plate-forme SuisseMED@P

Procédure d'attribution

Avantages pour les personnes assurées

Le processus SuisseMED@P

Foire aux questions

Devenir un centre d'expertises

Connexion

Nous vous souhaitons la bienvenue sur SuisseMED@P.

SuisseMED@P est une plate-forme basée sur le web. Sa fonction principale est d'attribuer des mandats d'expertise médicale polydisciplinaire de façon aléatoire. Les utilisateurs de la plate-forme sont les offices AI et les centres d'expertises reconnus par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS).

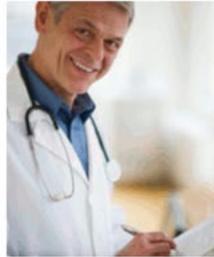
Nous nous réjouissons que vous vous intéressiez à SuisseMED@P. Vous trouverez ici les informations principales concernant SuisseMED@P, mais aussi les offices AI et les centres d'expertises.

Le domaine protégé de SuisseMED@P est accessible uniquement aux offices AI et aux centres d'expertises.



Offices AI

Cliquez ici pour accéder aux Informations principales concernant les offices AI



Centres d'expertises

Cliquez ici pour accéder aux informations principales concernant les centres d'expertises



SuisseMED@P

Cliquez ici pour accéder aux informations principales concernant SuisseMED@P



Mot de la fin

Oui à une collaboration contraignante, non à l'esprit de clocher

Les organes d'exécution du 1^{er} pilier gèrent des milliards de francs pour des millions de personnes. En 2022, cela représentait environ 134 milliards de francs, soit l'une des plus grandes activités de masse de Suisse. Jour après jour, nous assurons la sécurité sociale à grande échelle, avec précision, compétence et ponctualité. Ce succès tient notamment à la proximité avec les citoyen(ne)s et les entreprises aux quatre coins de la Suisse. Le système décentralisé a fait ses preuves depuis 76 ans en fonctionnement continu: agilité et stabilité au service de la population et de l'économie. **Je vous invite à jeter un regard en arrière, sous un autre angle de vue et vers l'avant.**

Un bref **coup d'œil dans le rétroviseur** prouve combien l'organisation décentralisée est stable et agile. Le législateur fédéral nous a confié une multitude de mandats pour la seule période 2020-2024: réforme RFFA pour l'AVS, mise en place et traitement de l'allocation perte de gain Coronavirus à hauteur de 3,7 milliards de francs, instauration de l'allocation de paternité, de l'allocation aux proches aidants, de l'allocation d'adoption et mise en place des prestations transitoires pour chômeurs âgés. Dans le même temps sont venus s'ajouter une réforme complète des prestations complémentaires et le développement continu de l'AI, pour ne citer que quelques-unes des vingt tâches. La mise en œuvre ponctuelle, correcte et favorable aux citoyens de défis d'une telle complexité, impliquant une activité de plusieurs milliards, est une évidence en Suisse. Ce modèle de réussite doit être renforcé, et non affaibli.

Mais système décentralisé ne veut pas dire système fragmenté. C'est précisément pour cette raison que les caisses de compensation, les offices AI et la Centrale de compensation ont décidé, il y a vingt ans, d'instituer un interlocuteur commun pour traiter les questions liées aux TIC et ont créé l'association eAVS/AI. L'association est donc une «fille» des associations spécialisées du 1^{er} pilier. De telles masses d'argent génèrent des quantités titanesques de données. Le traitement de ces volumes doit être coordonné. eAVS/AI soutient depuis vingt ans une collaboration efficace et orientée vers les résultats dans les assurances sociales.

Si l'on **change d'angle de vue**, on note qu'en 20 ans, depuis la création d'eAVS/AI, beaucoup de changements sont intervenus dans le domaine de la communication numérique, aussi bien chez les assurés que chez les entreprises cotisantes et dans l'administration. De nouveaux importants ont émergé, lesquels font avancer la transformation numérique des administrations dans le contexte fédéral. C'est ici précisément que l'association eAVS/AI est le partenaire sectoriel du 1^{er} pilier et qu'elle a parfaitement su faire ses preuves. Pour une fois, on peut clairement dire que nos collègues de l'assurance-maladie, de l'assurance-accidents, de la prévoyance professionnelle, etc., n'ont hélas pas créé d'institutions analogues. Ici, les organes d'exécution du 1^{er} pilier se sont correctement positionnés à un stade précoce. Par le biais d'eAVS/AI, nous agissons aujourd'hui de manière étroite et contraignante dans des réseaux importants et avec de nombreux partenaires. L'eAVS/AI est un partenaire performant et professionnel au service de solutions communes, par-delà les frontières des branches d'assurance et des cantons. Cette coopération est favorisée, garantie et développée en continu par eAVS/AI. C'est pourquoi nous sommes fiers de notre «fille».

Un **regard vers l'avenir** doit aussi être une réflexion critique. Oui, créer eAVS/AI il y a vingt ans a été une bonne décision. Aujourd'hui, c'est un partenaire reconnu, qui doit maintenant faire face à l'avenir. Il est temps d'actualiser et d'améliorer le modèle. Un partenariat dans une activité de plusieurs milliards impliquant beaucoup d'acteurs nécessite aujourd'hui une clarification rapide, une décision contraignante et une mise en œuvre harmonisée. eAVS/AI doit encore mieux se positionner ici. L'environnement ne nous est pas toujours favorable. Quelques-uns comprennent la numérisation comme une forme de centralisation. La «stratégie de l'Administration numérique suisse» obéit fort heureusement à d'autres règles: esprit de partenariat, orientation vers les solutions, mise en réseau. Une approche qui s'applique exactement à eAVS/AI: oui à une collaboration contraignante, non à l'esprit de clocher. Nous continuerons de poursuivre cet objectif à l'avenir.

Pas de mot de la fin sans mots de remerciement. Ils s'adressent aux mères et aux pères du «bébé» eAVS/AI, à tous les camarades de classe et collègues de travail de la jeune fille, qui ont appris et travaillé ensemble ces vingt dernières années. Et ils vont aussi à tous ceux qui s'engageront, à l'avenir aussi, en faveur du principal objectif des responsables au sein de l'exécution: agilité et stabilité des œuvres sociales au service de la population et de l'économie.

Andreas Dummermuth, président de la Conférence des caisses cantonales de compensation